



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
05/12/2024

Transmission au contrôle
de légalité : 10/12/2024

Publication sur le site
internet : 11/12/2024

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Excusés-représentés : 4

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire et à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 décembre 2024.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, Mme MASUREL Anne, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, Mme VANRUMBEKE Patricia, M CREPEL Jean, M SIX Philippe, M MARCHAND Nicolas, M DUTHOIT Valentin, M FOUCART Bruno

Etaient excusés-représentés :

Mme LOYER Evelyse représentée par Mme MASUREL Anne
M VANDRIESSCHE Patrick représenté par Mme ALLOSSERY Marie-Laure

Mme DELORY Claire représentée par M SIX Philippe

M BOCQUILLON Sébastien représenté par M DEBLOOS Laurent

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : **45/2024**

Objet : **Manifestation communale pour l'anniversaire des 80 ans de la libération**

Madame la Maire informe qu'à l'occasion des 80 ans de la libération de la France en 1945, la municipalité souhaite commémorer de manière inédite cet évènement.

Les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, de rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi de transmettre la mémoire des conflits du XXe siècle aux jeunes générations.

Dans cette optique, une célébration du 8 mai 1945 aura lieu dans la commune du mercredi 7 mai 2025 au dimanche 11 mai 2025.

Cet évènement, en complément des commémorations traditionnelles, comprendra différentes manifestations festives telles qu'un défilé, une exposition ou encore un bal.

Différents partenariats sont tissés pour contribuer à la réussite de cette manifestation communale. En effet, plusieurs services municipaux sont mobilisés ainsi que des collaborations avec des partenaires extérieurs comme Lille 3000 par exemple.

Il est proposé d'allouer un budget exceptionnel de 5 000 € pour mener à bien ce projet.

Des financements peuvent être obtenus, notamment l'octroi par la Préfecture d'une subvention de 1500 €, ainsi qu'une subvention auprès du Département du Nord.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 22 voix pour et 1 abstention (M FOUCART)

Le Conseil Municipal,

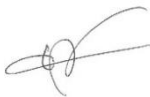
- **AUTORISE** Madame la Maire à allouer un budget exceptionnel de 5 000 € pour mener à bien ce projet

Ainsi fait et délibéré le jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ